

**TRAVAILLER AVEC  
LES HOMMES ET  
LES GARÇONS SURVIVANTS  
DE VIOLENCE SEXUELLE  
ET SEXISTE DANS  
LES SITUATIONS  
DE DÉPLACEMENT FORCÉ**

Ces notes d'orientation peuvent, en totalité ou en partie, être reproduites, traduites en d'autres langues ou adaptées pour répondre aux besoins locaux sans autorisation préalable du HCR, à condition qu'elles soient distribuées gratuitement et que le HCR soit reconnu comme la source de toute copie.

© 2012, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Division des services de protection  
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
94, rue de Montbrillant  
1202 Genève, Suisse  
Email: [HQTS00@unhcr.org](mailto:HQTS00@unhcr.org)  
[www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)



# sommaire

objectif	2
introduction	3
messages clés pour le personnel, les partenaires, les survivants et les communautés	6
principales considérations pour concevoir de manière inclusive des programmes relatifs à la VSS	8
ressources clés	18

# objectif

Les hommes et les garçons réfugiés<sup>1</sup> peuvent être exposés à la violence sexuelle et sexiste (VSS). Les survivants ont des besoins médicaux, psychosociaux, juridiques et de sécurité spécifiques mais éprouvent souvent des difficultés à faire part de leurs expériences et à accéder au soutien dont ils ont besoin. Il est important que le HCR et ses partenaires prennent des mesures visant à remédier à ces difficultés. Les objectifs de ces notes sont, d'une part, de souligner l'importance d'inclure les hommes et les garçons au sein des programmes relatifs à la violence sexuelle et sexiste et, d'autre part, de fournir des conseils et des orientations sur la manière d'accéder aux survivants, de faciliter le reporting, d'assurer la protection et de fournir les services médicaux, juridiques et sociaux essentiels<sup>2</sup>.

- 
- 1 L'accent de ces notes d'orientation porte sur les réfugiés. Ce dernier terme est utilisé tout au long du document; toutefois, les conseils fournis sont applicables aux demandeurs d'asile et, selon le contexte, aux apatrides et autres personnes et groupes relevant de la compétence du HCR.
  - 2 Ces notes portent essentiellement sur les méthodes de travail avec les survivants, plutôt que sur les stratégies de prévention.

# introduction

La violence sexuelle contre les femmes et les filles dans les situations de conflit est de plus en plus perçue comme une arme de guerre<sup>3</sup>. Au terme d'un long plaidoyer aux niveaux national et international, un nombre croissant de pays ont légiféré contre ce type de violence, même si toutefois la prévention et la réparation restent largement insuffisantes. La violence sexuelle contre les femmes et les filles est également devenue une préoccupation de protection majeure dans les contextes de déplacement. En revanche, la violence sexuelle contre les hommes et les garçons est moins bien comprise ou reconnue<sup>4</sup>. Néanmoins, il est de plus en plus évident qu'il s'agit d'une préoccupation de protection récurrente dans les situations de conflit et de déplacement<sup>5</sup>. La violence sexuelle peut être une raison de fuite pour les hommes et les garçons, ainsi qu'une source de vulnérabilité pour certains réfugiés dans le pays d'asile.

- 3 Les résolutions clés du Conseil de sécurité de l'ONU relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité sont les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1960.
- 4 Consulter Sandesh Sivakumaran, "Lost in translation: l'action des Nations unies pour lutter contre la violence à l'égard des hommes et des garçons dans les situations de conflit armé", *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Volume 92, Numéro 877, mars 2010.
- 5 À ce stade, il est impossible de fournir des taux de prévalence généraux parce que la violence sexuelle est généralement sous-dénoncée et, celle contre les hommes et les garçons est rarement signalée. Aussi, peu d'études sur la violence sexuelle contre les hommes pendant les conflits sont disponibles. (Cependant, pour l'est du Congo, vous pouvez consulter: <http://jama.ama-assn.org/content/304/5/553.short>.) Comme l'indiquent les Directives du CPI en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire, 2005: « Il y a lieu de rappeler que la violence sexuelle n'est pas suffisamment dénoncée, y compris dans les situations d'urgence disposant de ressources substantielles de par le monde, et il serait difficile, voire impossible de quantifier avec exactitude l'envergure du problème dans une situation d'urgence. Ainsi, tout le personnel humanitaire doit savoir et être convaincu de l'existence de la GBV, de la violence sexuelle en particulier, et qu'il s'agit d'un problème grave et mettant des vies en péril, sans tenir compte de l'existence ou de l'absence de preuves concrètes et fiables. »

Lorsque des normes sociales et culturelles renforcent l'inégalité entre les sexes en définissant les hommes comme naturellement forts et censés protéger les femmes et les enfants, les attaques sur les attributs de l'identité de genre sont une puissante arme de guerre. Lorsque des normes sociales et des tabous sur la sexualité et l'orientation sexuelle marginalisent ou stigmatisent les relations homosexuelles<sup>6</sup>, les attaques sexuelles contre les hommes ne servent pas seulement à diminuer leur masculinité à leurs propres yeux et aux yeux des auteurs, mais peuvent être interprétées par le survivant, les auteurs, et l'ensemble de la communauté comme une expression de son orientation sexuelle ou de son identité de genre<sup>7</sup>.

La violence sexuelle contre les hommes et les garçons comprend les actes sexuels non consentis, y compris le viol<sup>8</sup>, ainsi qu'une gamme de formes de torture sexuelle<sup>9</sup>. Les auteurs de viol peuvent utiliser leur propre corps, ainsi que des armes ou des objets. Outre le danger physique immédiat qu'il cause, un acte de violence sexuelle met en évidence la vulnérabilité du survivant et met en cause la perception de sa masculinité, de sa sexualité, de sa capacité procréatrice et de son identité de genre<sup>10</sup>. Les survivants de violence sexuelle et sexiste de sexe masculin sont, par conséquent, affectés sur les plans physique, psychologique et social. Comme c'est le cas pour les survivants de sexe féminin, les blessures physiques sont fréquemment accompagnées d'une détresse psychologique, d'une dépression, de difficultés au niveau des relations intimes,

---

6 Cette situation est aggravée lorsque la législation interdit les relations homosexuelles, en particulier si celle-ci ne fait aucune distinction entre les actes sexuels consentis et non consentis.

7 Cela peut causer une crainte particulière pour les hommes qui, au cours de l'acte de violence sexuelle, éprouvent une excitation physiologique qui est, dans cette situation, une réaction physique du corps et non pas un signe du plaisir sexuel.

8 En plus d'être violés, les hommes et les garçons sont souvent forcés d'assister au viol de leurs épouses, sœurs, filles et mères, et sont parfois forcés à violer des personnes qui leur sont proches, qu'elles soient de sexe masculin ou féminin.

9 Il est important de souligner que de nombreux survivants s'opposent à décrire leur expérience de viol comme un acte de torture.

10 Pour plus d'informations sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle, et les vulnérabilités qui leurs sont liées, veuillez vous référer aux *Notes d'orientation 2 du HCR, Travailler avec les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées dans les situations de déplacement forcé*.

d'une stigmatisation sociale, d'un isolement et d'une marginalisation, d'une incapacité à participer à certaines activités de subsistance, et de l'absence de réparation par voie judiciaire.

Les hommes éprouvent de grandes difficultés à révéler leur statut de survivant de violence sexuelle, et les fournisseurs de services risquent de ne pas reconnaître l'expérience des hommes en termes de VSS<sup>11</sup> en raison des normes sexospécifiques enracinées, ainsi que des tabous culturels et religieux et de la rareté des services disponibles. Les communautés sont souvent réticentes à reconnaître l'expérience des survivants de sexe masculin car cela est considéré, entre autres choses, comme admettre une faiblesse et faire honte à la communauté.

S'ils sont ignorés, les effets de la violence sexuelle augmentent les vulnérabilités qui sont liées de manière inhérente aux nombreux contextes de déplacement, et constituent un sérieux obstacle au bien-être social et économique des survivants. Les effets de la violence sexuelle sur les individus, les ménages et les communautés entières détériorent les relations sociales et portent atteinte à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux perspectives de trouver des solutions durables.

La violence sexuelle contre les hommes représente aussi une menace dans les situations de déplacement et d'asile. Là où ils doivent faire face à de graves problèmes liés aux moyens de subsistance, les hommes ainsi que les femmes sont vulnérables à l'exploitation, aux abus sexuels en échange d'un abri et de nourriture. Il est aussi probable que les hommes fassent l'objet d'arrestations arbitraires au cours desquelles ils risquent d'être violés et/ ou victimes de demandes de faveurs sexuelles en échange de leur libération. Bien que les situations d'asile et les conflits sont différents, les besoins essentiels de protection des survivants sont les mêmes.

---

11 Dans certains pays, les services médicaux pour les survivants de violences sexuelles sont situés au sein des unités de gynécologie.

# messages clés pour le personnel, les partenaires, les survivants et les communautés

- La VSS représente un risque pour les hommes et les garçons ainsi que pour les femmes et les filles. Il s'agit d'une réalité qui doit être systématiquement prise en compte durant la conception et l'exécution de toutes les initiatives visant à prévenir la VSS et à intervenir face à celle-ci, y compris celles destinées à encourager l'accès des survivants à la justice.
- Dans de nombreux contextes de déplacement, les hommes et les garçons sont exposés au risque d'être contraints à des rapports sexuels non désirés ou peuvent être forcés par les circonstances à s'engager dans le sexe de survie. Dans les situations de conflit, les hommes et les garçons, tout comme les femmes et les filles, risquent d'être violés ou soumis à d'autres formes de violence sexuelle comme une arme de guerre.
- La violence sexuelle est infligée aux hommes comme un moyen d'affaiblir, de dominer et de porter atteinte aux concepts de masculinité.
- Le viol est un viol, sans distinction du sexe de la victime, de l'identité de genre réelle ou ressentie ou de l'orientation sexuelle. Bien que tous les pays n'aient pas criminalisé le viol des hommes<sup>12</sup>, il s'agit toujours d'une violation des droits humains internationaux.

---

12 Les définitions de viol dans les législations nationales excluent souvent les hommes.



- Aucun survivant de la violence sexuelle, que ce soit un homme, une femme, un garçon ou une fille, ne devrait être stigmatisé, marginalisé ou privé de soins.
- Alors que dans le cadre de relations sexuelles consensuelles il existe une concordance entre les actes sexuels, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre reconnue, dans le cas de situations où la contrainte a été exercée ces connections sont rompues. L'expérience de rapports sexuels avec pénétration forcée, par exemple, ne fait pas d'un homme ou d'un garçon un homosexuel, ou ne change pas un homme en une femme ou un garçon en une fille.
- La stigmatisation est un des plus grands obstacles au traitement rapide des survivants de la VSS puisqu'elle décourage les victimes à signaler ces actes de violence et à demander de l'aide.
- Comprendre le contexte particulier dans lequel les normes sexospécifiques sont établies est essentiel pour concevoir des interventions efficaces pour les survivants de la VSS.
- Les principaux éléments déclencheurs qui font recourir au « sexe pour la survie » chez les hommes et les garçons, comme chez les femmes et les filles, sont le manque d'options alternatives de survie ou de moyens de subsistance.
- L'incapacité à répondre à la violence sexuelle contre les hommes et les garçons peut amener certains survivants à recourir à des mécanismes de survie négatifs, y compris, dans les cas extrêmes, la violence qui peut avoir des effets négatifs durables sur la famille et la communauté dans son ensemble.

# principales considérations pour concevoir de manière inclusive des programmes relatifs à la VSS

Les hommes et les garçons survivants de la violence sexuelle souffrent souvent en silence car ils ont des difficultés à venir vers l'avant en raison des normes sociales répandues et des perceptions sur le sexe, de la stigmatisation sociale et des tabous culturels qui frappent la mise en discussion sur le sexe et la sexualité. En outre, lorsqu'ils parlent, les fournisseurs de services ont souvent du mal à les écouter ou à les croire. Souvent, ils ne reconnaissent pas la gravité des expériences que les survivants ont subies, ou les impacts multiples subséquents que ces actes ont eus sur le bien-être et la capacité d'autosuffisance de ces derniers. Ces échecs sont souvent dus à l'insensibilité ou l'absence de formation sur l'étendue des souffrances causées par les VSS et leur impact sur les hommes et les garçons et sur la manière de répondre aux besoins des survivants.

Le personnel et les partenaires impliqués dans les programmes relatifs à la VSS sont appelés à reconnaître explicitement l'expérience des hommes et des garçons survivants, à respecter leurs droits à la confidentialité, et les inclure dans des programmes qui répondent à leurs besoins spécifiques. Les considérations qui suivent aideront à promouvoir des programmes qui incluent les hommes, les femmes, les garçons et les filles.

## Être attentif : les indicateurs pour l'identification

Les survivants de sexe masculin signalent rarement les incidents de VSS au moment de l'incident, et souvent ne les déclarent que lorsque les effets physiques des attaques nécessitent une intervention

urgente. Quelques hommes et garçons osent seulement demander de l'aide plusieurs années après que la violence ait été commise.

Les comportements suivants ne sont pas toujours présents; toutefois, très fréquemment les survivants de la VSS de sexe masculin:

- Ne peuvent pas s'asseoir confortablement ; souvent ils s'assoient sur le bord de la chaise ou demanderont à demeurer debout pendant une interview ou une réunion.
- Se plaignent de problèmes de bas du dos, signalant des problèmes rectaux.
- Établissent rarement un contact visuel.
- Présentent un niveau excessif de colère et d'irritabilité.
- Montrent un degré élevé d'homophobie.
- Expriment une forte préférence en ce qui concerne le sexe de la personne qui les interviewer<sup>13</sup>.
- Discutent de manière répétée d'une question de protection sans lien apparent, même après que celle-ci ait été adressée dans la mesure du possible.

## mesures

- Prêter attention à ces signes et réagir à leurs propos.
- Fournir des informations sur les soins médicaux d'urgence, si nécessaire, et sur les autres services disponibles de façon confidentielle et sensible.
- Faire passer le message que les questions sensibles peuvent être abordées lorsque le survivant se sent prêt à en parler.

---

13 Ce choix semble être très spécifique à la victime: certains préfèrent être interrogés par des hommes et d'autres par des femmes.

Avoir l'attention attirée sur la possibilité qu'un homme a été victime de la violence sexuelle si les femmes qui sont conseillées signalent que leur partenaire de sexe masculin :

- a perdu l'intérêt sexuel et refuse l'intimité.
- est incapable d'interagir avec d'autres personnes, y compris ses propres enfants.
- s'est retiré des activités sociales et communautaires et des espaces de réunion.

Ces comportements peuvent aussi être signalés par le survivant lui-même, ou par des membres de la famille ou des amis.

## Comprendre les besoins des hommes et des garçons survivants

Il est vital d'identifier et de répondre aux besoins suivants des garçons et des hommes survivants:

**Traitement médical:** Les conséquences physiques de la violence sexuelle incluent souvent des blessures du rectum, des organes génitaux et urinaires ainsi que des infections sexuellement transmissibles et une dysfonction sexuelle. Les services de santé appropriés ne sont souvent pas disponibles. Les questions indiscretes posées par le corps médical (ou la crainte de se les voir poser) bloquent le survivant à solliciter de l'aide.

**Santé mentale:** Les symptômes psychologiques incluent la perte de l'estime de soi, la dépression, le désespoir, l'anxiété, la colère (y compris le désir de vengeance), la honte, l'humiliation, le ressentiment, les flashbacks, les cauchemars, la culpabilité, l'indifférence affective, l'aversion à être touché, le retrait des activités familiales et sociales, la peur de certaines personnes (par exemple, les militaires ou la police) qui font rappeler au survivant les auteurs des actes de violence, les troubles du sommeil et alimentaires, la consommation accrue de médicaments et d'alcool, et les tendances suicidaires.

**Santé sociale:** Au delà des difficultés rencontrées dans leurs relations familiales, y compris l'abandon par le conjoint, les survivants font souvent l'expérience de la solitude et sont socialement stigmatisés et ostracisés au sein de leurs communautés si leur histoire est connue. Cela peut aller jusqu'à l'exclusion des lieux de culte, de loisirs et de travail, ainsi que jusqu'à la perte de respect au sein du ménage. La peur de ne pas être cru empêche certains survivants de solliciter de l'aide.

Beaucoup de survivants craignent ne plus être un homme, et les jeunes survivants non mariés peuvent douter de leur capacité future à fonder une famille.

**Soutien aux moyens de subsistance:** Avant, pendant et après un traitement, de nombreux survivants se trouvent incapables d'exercer un travail impliquant une force physique. Lorsqu'ils se remettent d'un traitement, particulièrement à la suite d'une intervention chirurgicale, les survivants peuvent avoir besoin de revenus et d'un soutien au logement pendant six à douze mois. Une fois qu'un survivant est suffisamment rétabli, une aide lui permettant de rétablir un moyen de subsistance réduira les chances qu'il recoure à des stratégies de survie à risque élevé.

**Protection juridique:** Les définitions juridiques du viol sont souvent spécifiques aux femmes et aux enfants, ce qui rend impossible aux hommes adultes la possibilité de porter plainte pour viol. Là où les relations homosexuelles sont criminalisées, les survivants de sexe masculin sont exposés au risque d'être interrogés au sujet de leur orientation sexuelle et d'être traduits en justice pour avoir participé à une activité homosexuelle. De nombreux survivants ne signalent pas les incidents car ils manquent de confiance dans le système judiciaire. L'absence de poursuites judiciaires pourrait accroître le risque de répétitions des délits de VSS.

## **Fournir à l'ensemble du personnel une formation en vue d'une compréhension globale de la violence sexuelle et sexiste**

Les normes sexospécifiques et les tabous culturels qu'ont le personnel et les fournisseurs de services sont souvent similaires à ceux des survivants. Une formation approfondie pour permettre au personnel et aux partenaires de comprendre les distinctions et les liens entre le genre, la sexualité, l'orientation sexuelle et la violence sexuelle est essentielle pour qu'ils soient en mesure d'entendre et de répondre, de manière sensible, aux cas de violence sexuelle contre les hommes et les garçons ou aux situations d'abus affectant les hommes et les garçons. Il est fondamental de comprendre la distinction entre une personne qui subit de force des actes sexuels spécifiques et l'orientation sexuelle et l'identité de genre qui sous-tendent son existence. Le manque de compréhension de ces questions peut mettre en péril le rôle social d'un homme au sein de sa famille et de sa communauté et prolonger sa souffrance et celle de sa famille.

## mesures

- Examiner et mettre en question ses propres hypothèses et stéréotypes sexuels, y compris ceux liés à la (in)vulnérabilité des hommes et des garçons à la VSS et aux blessures qu'elle inflige.
- Sensibiliser à travers les formations, les discussions dirigées et l'utilisation de matériel de sensibilisation, tels que des documentaires.
- Développer des partenariats stratégiques avec des organisations qui possèdent une expertise pertinente.
- Organiser des formations pour le personnel du HCR et de ses partenaires, particulièrement axés sur les questions de protection, les services essentiels et le counselling.

## Travailler avec les individus et renforcer la confiance durant les interviews

De nombreux survivants décident de ne pas dévoiler leurs expériences de violence sexuelle au cours des premières interviews. Si le survivant révèle son cas plus tard, ce dernier devrait être pris au sérieux, et il ne conviendrait pas de supposer qu'il s'agit d'un moyen de solliciter un soutien ou des ressources supplémentaires, ou une réinstallation. Beaucoup de survivants de sexe masculin ne signalent les abus que lorsqu'ils ont besoin d'une intervention médicale urgente. Lorsque le personnel reconnaît et répond immédiatement à ces besoins médicaux, la confiance qui s'installe permet souvent aux hommes et aux garçons de dévoiler complètement les expériences de violence sexuelle qu'ils ont connues.

## mesures

- Être attentif aux indicateurs d'identification (veuillez consulter pages 8 et 9).
- Lorsque cela est possible, donner au survivant la possibilité d'être interviewé par un homme ou une femme<sup>14</sup>. Dans le cas des jeunes survivants, l'interviewer se veut être formé dans les techniques spécifiques d'interview des enfants.
- Lorsque la situation requière une traduction, permettre au survivant de choisir l'interprète qu'il préfère.
- Expliquer au survivant que plus il décrit son expérience de manière détaillée, plus il sera facile de comprendre son cas, et que des réunions de suivi sont possibles.
- Demander si la personne présente des problèmes médicaux immédiats qui nécessitent une attention.
- Respecter le récit du survivant et sa catégorisation des faits et souligner que vous avez fait cela en prenant des notes et en lui répétant son histoire. Ne pas essayer de redéfinir son expérience (d'un viol à la torture, par exemple).
- Étendre les services de counselling fournis aux individus pour y inclure les personnes les entourant telles que les conjoints, les membres de la famille, les familles d'accueil afin de maximiser l'appui offert à la personne directement touchée, lorsque cela est possible et accepté par le survivant.
- Reconnaître la légitimité des sentiments de colère et analyser comment le survivant peut canaliser ses sentiments positivement.
- Expliquer aux survivants que des actes sexuels sous la contrainte ne fournissent aucune indication sur leur propre orientation sexuelle.

---

14 Bien que dans de nombreux cas, les survivants préfèrent un intervieweur de même sexe, ce n'est pas toujours le cas, et là où c'est possible les survivants devraient avoir le choix.

## **Fournir un soutien par les pairs aux survivants**

Beaucoup de survivants tentent de faire face dans l'isolement, et ne savent pas qu'il existe d'autres survivants qui ont vécu des expériences similaires ou apparentées. Rejoindre un groupe de survivants peut renforcer le pouvoir d'action et apporter la guérison, car cela permet aux individus de situer leurs expériences dans un contexte plus large. Les groupes nécessitent d'être gérés de manière prudente, en particulier s'agissant du respect de la confidentialité.

### **mesures**

- Fournir un espace sûr au sein duquel des groupes peuvent se former et se rencontrer.
- Leur offrir des conseils et un soutien.
- Avertir les survivants qui sont orientés par des fournisseurs de service que de tels groupes de soutien existent.
- Encourager des initiatives d'entraide (permettant aux membres de s'aider mutuellement, à travers des visites à l'hôpital par exemple).
- Permettre aux membres du groupe d'orienter les survivants vers le counselling et l'assistance juridique.

## **Faire remarquer aux réfugiés et à leurs communautés que le HCR et ses collaborateurs comprennent la VSS de manière inclusive**

La communauté dans son entièreté devrait être consciente et sensible aux questions liées à la VSS. Elle devrait comprendre que les victimes potentielles incluent des hommes et des garçons. En particulier, ces derniers ont besoin de savoir que la menace ou les faits de violence sexuelle contre eux sont reconnus et compris. Les femmes et les filles ont besoin de savoir que les membres de leur famille et leurs amis de sexe masculin peuvent être victimes de la VSS et que tout acte de violence sera pris au sérieux et traité en toute confidentialité.



## mesures

- Placer des affiches et des dépliants dans des endroits stratégiques tels que les salles d'attente, les salles de counselling et les espaces de réunion:
  - montrant que les hommes et les garçons, tout autant que les femmes et les filles, sont des survivants potentiels de violence sexuelle;
  - listant les services et les informations de contact pour ceux nécessitant un soutien.
- Organiser des séances d'information avec des groupes de réfugiés et leurs communautés qui expliquent toute la gamme des violations sexuelles, les vulnérabilités communes et spécifiques des femmes, des hommes, des garçons et des filles, et la gamme de services de soutien disponibles pour les survivants et leur famille.
- Aider les groupes de réfugiés à fournir des formations supplémentaires dans leurs communautés.

## Établir des Procédures Opérationnelles Standard (POS)

Il convient d'établir des systèmes d'orientation clairs et efficaces pour fournir les services dont les survivants de sexes masculin et féminin ont besoin. La qualité et la rapidité de ces systèmes d'orientation s'amélioreront s'ils emploient des protocoles clairs, sous la forme de procédures opérationnelles standard (POS)<sup>15</sup>.

---

15 Certains acteurs, par exemple les organismes de soins de santé, peuvent disposer de POS spécifiques à leur secteur ou des protocoles destinés à traiter des formes particulières d'abus. Dans de tels cas, ces protocoles devraient être joints en annexe aux POS.

## **mesures**

- Établir des protocoles clairs ou POS, convenus par toutes les parties concernées.
- S'assurer que les POS définissent et décrivent le rôle de chaque secteur et les responsabilités des acteurs clés.
- S'assurer que les POS requièrent des consultations avec la communauté ainsi que son implication.
- S'assurer que leur mise en œuvre est suivie régulièrement.
- Garantir la confidentialité.

## **Renforcer la protection pour les hommes et les garçons survivants**

Bien que les effets les plus visibles de la violence sexuelle soient d'ordre physique et psychologique, il convient de répondre également aux problèmes liés à la protection.

## mesures

- Utiliser les critères d'âge, de genre et de diversité (AGD)<sup>16</sup> lors de la conception de toutes les initiatives de protection et de réponse à la VSS.
- S'assurer que le travail avec les survivants de la VSS de sexe masculin est incorporé dans toutes les procédures opérationnelles standard (POS) et stratégies liées à la VSS de tous les pays.
- S'assurer que les budgets VSS incluent des fonds pour couvrir les coûts médicaux et psychosociaux des survivants, et leurs besoins de base lors de leur rétablissement (nourriture, logement).
- Intégrer la violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans les programmes de formation sur la VSS pour le système judiciaire, la police, les responsables des établissements pénitentiaires et de détention, les services de gestion des camps, le personnel HCR, les agences partenaires et autres.
- Identifier des fournisseurs de services compétents vers lesquels établir des voies d'orientation spécifiques, séparées en fonction du sexe si cela est nécessaire.
- S'assurer que les groupes de travail sur la VSS et la protection sont conscients de la VSS contre les hommes et les garçons et que les questions s'y rapportant sont apportées à l'ordre du jour de leurs réunions.
- Utiliser les groupes de travail sur la protection pour développer des voies d'orientation efficaces pour tous les survivants de la VSS, différenciées selon le sexe et l'âge si nécessaire. Engager un dialogue avec les législateurs et les processus législatifs compétents pour encourager l'adoption de définitions sans distinction de sexe des termes « viol » et « violence sexuelle », et qui incluent la criminalisation du viol des hommes.
- Développer des partenariats pour détecter et surveiller les cas de détention des réfugiés et demandeurs d'asile dans les centres de détention et les prisons.

<sup>16</sup> Tels qu'ils sont énoncés dans *Politique sur l'âge, le genre et la diversité : Travailler avec les personnes et communautés en vue de l'égalité et de la protection*, HCR, 2011.

# ressources clés

- CPI (IASC), *Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire : Centrage sur la prévention et a réponse sexuelle dans les situations d'urgence*, Genève (2005), disponible à [www.humanitarianinfo.org/iasc/downloadDoc.aspx?docID=4435](http://www.humanitarianinfo.org/iasc/downloadDoc.aspx?docID=4435)
- *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (1998), disponible à : [untreaty.un.org/cod/icc/statute/french/rome\\_statute\(f\).pdf](http://untreaty.un.org/cod/icc/statute/french/rome_statute(f).pdf)
- UNHCR, *Operational Protection in Camps and Settlements. A Reference Guide of Good Practices in the Protection of Refugees and Other Persons of Concern*, (juin 2006), disponible à : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/44b381994.html>
- UNHCR, *Age, Gender & Diversity Policy, working with People and Communities for Equality and Protection*, (2011), disponible à : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4def34f6887.html>
- UNHCR, *Outil d'identification des situations de risque accru (OISRA)*, (2010), disponible à : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4c46c6860.html>
- UNHCR, *Action contre a violence sexuelle et sexiste : stratégie actualisée* (juin 2011), disponible à : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e01ffeb2.html>
- UNHCR, *La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées: Principes directeurs pour la prévention et l'intervention*, (mai 2003), disponible à : <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/3edcd0661.pdf>
- WHO, *Ethical and Safety Recommendations for Researching, Documenting and Monitoring Sexual Violence in Emergencies*. Geneva, (2007), disponible à : [http://www.who.int/gender/documents/OMS\\_Ethics&Safety10Aug07.pdf](http://www.who.int/gender/documents/OMS_Ethics&Safety10Aug07.pdf)

## Sites web

- <http://www.refugeelawproject.org/>
- <http://www.stoprapenow.org>
- <http://www.rhrc.org>
- <http://clinicalcare.rhrc.org/docs/facguide.pdf>





NOTES D'ORIENTATION

4